



Société  
d'Horticulture  
des Yvelines

Association reconnue d'utilité publique par décret du 1er Avril 1868  
Siège social : 2 bis Place de Touraine - 78000 Versailles  
SIRET n° 443 403 555 00032  
[www.shy-versailles.org](http://www.shy-versailles.org)

## FICHE INSCRIPTION SECTION "Jardins et jardinage"

### Adresse du secrétariat :

11C rue Folle-Peine  
51100 Reims  
Tél. (Rép.): 06 24 69 25 91  
email : [secretariat@shy-versailles.org](mailto:secretariat@shy-versailles.org)

**Responsables section jardins et jardinage**  
Jean-Yves Guyard et Marie-Claire Jannier

[jyasmq@gmail.com](mailto:jyasmq@gmail.com)      [mcjannier@orange.fr](mailto:mcjannier@orange.fr)

### Formulaire JJ :

A renvoyer au secrétariat accompagné de la « Fiche Adhésion »

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tel portable ..... Adresse mail.....

JJ1	JJ2	JJ3	JJ4	JJ5	JJ6	JJ7	JJ8	JJ/AF9

En remplissant cette feuille, vous réservez une place pour les visites.

Nous vous contacterons environ un mois avant chaque visite pour finaliser votre inscription.

## **ADHESION et RÉCAPITULATION DE VOS INSCRIPTIONS** aux différentes sections

### **FICHE ADHESION**

à renvoyer impérativement au secrétariat :

- Scannée par mail  
[secretariat@shy-versailles.org](mailto:secretariat@shy-versailles.org)
- Par courrier à l'adresse :  
SHY 11C rue Folle-Peine 51100 Reims

accompagnée :  
1°/ des Formulaires souhaités, complétés pour chaque participant  
2°/ du règlement : - par virement (RIB sur demande par mail)  
- par chèque à l'ordre de la Société d'Horticulture  
des Yvelines

NOM Prénom

Adresse

Email :

Mobile :

	MADAME	MONSIEUR	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant
<b>Prénoms :</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Adhésion annuelle à la Société (cotisation) :<sup>(1)</sup></b>  Enfant : <b>14 euros</b> Adulte seul : <b>23 euros</b> Couple : <b>2 x 18 euros</b>				
<b>Participation aux frais des Sections choisies :</b>				
ART FLORAL Report de la fiche				
MAINS VERTES Report de la fiche				
JARDINAGE Report de la fiche				
<b>TOTAUX PAR ADHÉRENT</b>				
<b>TOTAL POUR LA FAMILLE (Montant Total du Chèque)</b>				

<sup>(1)</sup> L'adhésion est nominative et obligatoire pour participer aux activités de la Société. Elle couvre en particulier les frais d'assurance.